



Risques liés aux animaux autres que les insectes



(Extrait des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique - 2021)

À l'exception des animaux répondant aux conditions réglementaires d'importation (espèces dont le commerce est autorisé, statut sanitaire et vaccinal faisant l'objet d'un certificat officiel), l'importation d'animaux domestiques ou sauvages est strictement interdite et peut donner lieu à des sanctions pénales et financières lourdes.

Animaux venimeux

Les animaux venimeux (serpents, autres reptiles, batraciens, poissons, coquillages) provoquent des envenimations ou des intoxications.

Il est recommandé de ne pas toucher ces animaux. Comme pour les arthropodes venimeux, toute piqûre ou morsure qui entraîne des troubles importants nécessite une visite au service des urgences le plus proche.

Se renseigner localement sur les risques de toxicité des poissons de mer (ciguatera).

Mammifères et oiseaux

Les lésions causées par morsure ou coup de bec sont les dommages les plus importants causés par les mammifères et les oiseaux, mais de nombreuses zoonoses peuvent également être transmises à l'être humain. Certaines sont graves voire mortelles.

En ce qui concerne la rage, le chien est le principal réservoir du virus dans les pays en développement, mais tous les mammifères peuvent être atteints, notamment les chauves-souris et les singes. Le virus est présent dans la salive de l'animal infecté, qui peut le transmettre par morsure ou léchage, sans pour autant présenter les symptômes de la maladie : il est donc contaminant avant d'être malade. Pour les personnes qui voyagent dans le Nord de l'Afrique (Tchad, Soudan, Somalie, Maghreb, Machrek) ou la péninsule arabique, le risque de rage existe aussi en allant au contact des dromadaires (0,2% des chameaux infectés).

Il existe un vaccin contre la rage.

Il est strictement interdit de rapporter en France des animaux, en particulier des chiens, dont le statut sanitaire et vaccinal n'a pas fait l'objet d'un certificat officiel.

En cas de morsure par un singe (de 2 à 20% des morsures animales dans le monde), le risque de méningo-encéphalite à virus herpès simien (Herpes B virus, très proche du virus herpès simplex de type 1) doit aussi être évoqué (en particulier dans le cadre de séjours en Asie où le portage du virus chez ces animaux est élevé, jusqu'à 80% des singes macaques dans les sites touristiques en Indonésie).

Lors de séjours en milieu sauvage en Afrique il existe aussi des risques d'infection par le virus Monkeypox (le virus est présent chez 5 à 10 % des grands singes) et par des virus des fièvres hémorragiques (Ebola, Marburg). Il existe aussi un risque d'infection par le virus Camelpox et le coronavirus MERS-CoV (90% des chameaux de la péninsule arabique). Au niveau bactérien, les chameaux peuvent transmettre la coxiellose (jusqu'à 60 à 80% des animaux au Tchad, au Soudan, en Algérie, dans la péninsule arabique), la brucellose (10-25% des dromadaires), la tuberculose.

La règle générale est de ne pas approcher les animaux, même familiers, même jeunes, même morts, de ne pas les caresser et de consulter rapidement en cas de morsure, de griffure ou de léchage sur une peau lésée ou une muqueuse.

Dans ce cas, il est important de laver la plaie ou la zone l ch e   l'eau et au savon, d'appliquer un antiseptique, puis de contacter les structures m dicales locales qui prendront si besoin des mesures de prophylaxie post-exposition.